

Appel à projets « Dépistage des cancers »

Assurance maladie, 2020

SYNTHESE

Date limite 2 septembre 2020

Porteur de projet Les caisses d'Assurance Maladie, les centres d'examen de santé et les promoteurs extérieurs (dont les MSP, centres de santé ...)

Public cible

- Dépistage organisé du cancer du sein : Femmes âgées de 50 à 74 ans sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier en-dehors de l'âge
- Dépistage organisé du cancer colorectal : Hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans sans symptôme apparent
- Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus : Femmes de 25 à 65 ans

Les actions locales doivent prioritairement cibler les populations socialement défavorisées et/ou éloignées du système de santé (pour des raisons géographiques, sociales et culturelles, liées à des inégalités en termes de densité médicale et d'offre de soins) :

- Habitants des zones urbaines sensibles et département d'outre-mer,
- Populations immigrées ou descendants d'immigrés,
- Les femmes ayant un emploi précaire (« les travailleuses pauvres ») en situation de vulnérabilité sociale,
- Les personnes âgées de 50-74 ans en situation de difficulté financière,
- Les personnes incarcérées,
- Les populations migrantes.

Thématiques Les actions ont vocation à ne concerner que la promotion des dépistages organisés : **cancer du sein ; cancer colorectal ; cancer du col de l'utérus**

Les actions des porteurs de projet pourront s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Augmenter les **connaissances** du public sur les facteurs de risque des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus ;
- Permettre la **compréhension des informations** sur l'intérêt du dépistage de ces cancers ;
- Aider à **identifier les différents acteurs** du dépistage organisé sur le territoire en informant notamment la population des professionnels de santé réalisant les actes de dépistage ;
- Soutenir et accompagner le **changement de comportement** des populations éloignées des recommandations de dépistage de ces cancers, en incitant à la réflexion et la remise en question des idées reçues sur le cancer et le dépistage ;
- Créer et renforcer le **réseau partenarial** avec les acteurs identifiés sur les territoires ciblés.

Plusieurs types d'actions peuvent être envisagés :

- **Actions de proximité en éducation et promotion de la santé (prioritairement)**

Apporter des éléments d'information et d'explication sur les dépistages en fonction des besoins identifiés au niveau du public cible et/ou du territoire afin de permettre aux personnes concernées de faire un choix éclairé.

Travailler sur les freins et les leviers du public éligible aux dépistages organisés afin d'améliorer leur participation (déconstruire les représentations, idées reçues)

Valoriser l'ensemble des professionnels de santé habilités à pratiquer les examens de dépistage

- **Actions évènementielles locales** (ciné-débat, forum..)

Attention : financement possible sous condition que ces actions :

- s'inscrivent dans une stratégie globale de prévention des cancers / promotion des dépistages organisés
- s'accompagnent de la participation d'un intervenant pouvant répondre aux questions des participants et apporter des éléments d'information pertinents sur la prévention et le dépistage des trois cancers.

- **Fabrication d'outils / supports** spécifiques aux actions évènementielles (ex : flyer évènementiel)

Attention : Ce sont les supports de l'INCa qui doivent être utilisés en priorité ou ceux « élaborés » par les CRCDC (adaptés à l'échelon local)

Les CPAM peuvent commander gratuitement des supports de l'INCa via leur site : <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications>

Critères

- Les actions proposées doivent répondre à des besoins identifiés (diagnostics, contrats locaux de santé...) et être en cohérence avec d'autres actions mises en œuvre au sein du territoire
- Elles doivent prendre en compte les disparités médicales afin de cibler les actions sur ces populations.
- Elles doivent s'appuyer sur les professionnels de santé et les partenaires locaux (CRCDC, conseils départementaux, ARS, etc...).
- L'action devra par ailleurs ne pas se limiter à la prévention d'une pathologie ou d'un facteur de risque, mais prendre en compte des aspects positifs et globaux de la santé des individus.
- Chaque action locale se doit d'être en conformité avec les recommandations de la HAS en vigueur pour chaque dépistage des cancers
- Utiliser des outils de communication nationaux existants : INCa, Assurance maladie, Santé Publique France, etc.
- Les projets devront proposer une évaluation des actions : évaluation de la mise en œuvre (évaluation de processus) et évaluation des effets réels (évaluation de résultat) à l'aide d'indicateurs (cf. cahier des charges p.5)

Attention, ne sont pas éligibles au financement les actions suivantes :

- Les actions dont la campagne est réalisée par l'outil OSMOSE, La Poste
-

-
- Les actions de promotion via les spots radios / cinéma, la presse écrite, l'affichage urbain ;
 - Les actions vers des salariés d'entreprises ;
 - Les interventions non conformes aux recommandations de la HAS ;
 - Les actions de formation continue ;

Financement possible (cf. cahier des charges p.6) :

- Vacation / rémunération des intervenants externes
- Formation et information des professionnels (si en lien direct avec l'action)
- Fabrication d'outils / supports
- Evaluation

Lien

Une seule fiche projet doit être envoyée par porteur de projet (un projet global avec déclinaison possible de chacune des actions selon le volet, les différents publics, les différents lieux).

Envoi des projets (fiche projet contenant la demande de financement) par mail auprès des services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie **de votre département**.

Contacts

- CPAM 44 / sprev.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr
 - CPAM 49 / veronique.forbras@assurance-maladie.fr
 - CPAM 53 / carole.besnier@assurance-maladie.fr
 - CPAM 72 / promotionsante.cpam-lemans@assurance-maladie.fr
 - CPAM 85 / prevention.cpam-laroche@assurance-maladie.fr
-